



**PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Lundi 18 juin 2018 à 20h00**

**Présent(e)s :**

Mme	Christine Tomassi, Présidente
Mmes	Chantal Beaud, Dominique Bernardet, Annick Deshayes, Véronique Hirsch, Sabine Latour, Karen Reymond-Dorsay et Brigitte Schneider-Bidaux, conseillères municipales
MM.	Jérémie Annen, Sébastien Bourqui, Fabrice Calame, Jean-Jacques Duquesne, Thomas Jordi, Gérard Murith, Alexandre Odier et Roland Rüttimann, conseillers municipaux
M.	Guy Lavorel, Maire
Mme	Béatrice Hirsch, Adjointe
M.	Marc Truan, Adjoint
M.	Olivier Niederhauser, Secrétaire communal
Excusé :	M. Marc Botbol

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Prestation de serment de M. Jérémie Annen, nouveau conseiller municipal
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mai 2018
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
4. Communications de la Mairie
5. Projets de délibérations :
  - 5.1. Délibération D159 : Approbation des comptes 2017 :
    - a) de la Fondation intercommunale de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées
    - b) de l'Association de l'EMS « Résidence de Drize »
  - 5.2. Délibération D160 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 54'000.- destiné à financer l'étude de variantes et d'une image directrice concernant le projet de logements sur les terrains de la paroisse catholique et de la commune au centre du village :
    - Rapport de la commission « urbanisme et environnement » du 4 juin 2018
    - Vote de la délibération

- 5.3. Délibération D161 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 77'000.- destiné à financer l'achat d'un tracteur-tondeuse pour le service de la voirie et des espaces verts :
- Rapport de la commission « travaux et bâtiments » du 6 juin 2018
  - Vote de la délibération
- 5.4 Délibération D162 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 145'000.- destiné à financer les travaux de réaménagement d'une partie de la zone sportive :
- Rapport de la commission « travaux et bâtiments » du 6 juin 2018
  - Vote de la délibération
- 5.5 Délibération D163 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 56'500.- destiné à financer les travaux de remplacement des fenêtres du bâtiment Grand-Cour 2 (patrimoine financier) :
- Informations de la Mairie
  - Vote de la délibération
6. Propositions individuelles et questions.
7. Huis clos : Demande de naturalisation.

---

La Présidente, Mme Christine Tomassi, ouvre la séance à 20h00 ; elle adresse pour commencer quelques mots à l'assemblée pour sa première séance en tant que Présidente.

Mme Tomassi remercie les membres du Conseil de la confiance qu'ils lui ont accordée. Elle rappelle qu'elle aime participer au bon déroulement de notre démocratie, à différents niveaux et notamment en tant que conseillère municipale. A l'ère de la mondialisation et à l'ère de l'internet, on peut se dire que c'est bien peu de chose, mais Mme Tomassi pense au contraire que la démocratie commence ici, au niveau communal. C'est pour elle un grand honneur et une joie de présider cette assemblée. Elle espère que tout se passera bien comme jusqu'à présent, que les débats ne tourneront pas en eau de boudin et que, si tel était le cas, on n'en fasse pas un fromage !

En ce début de période estivale et en pleine Coupe du monde de football, certains préféreraient peut-être regarder un match ou prendre l'apéro sous un platane. Mais comme l'ordre du jour est bien chargé, la Présidente propose de se mettre sans tarder au travail.

*Applaudissements de l'assemblée.*

La Présidente donne ensuite lecture de l'ordre du jour, qui ne fait l'objet d'aucune remarque. Elle excuse l'absence de M. Botbol et souhaite un joyeux anniversaire à Mme Chantal Beaud.

### **1. Prestation de serment de M. Jérémie Annen, nouveau conseiller municipal**

La Présidente rappelle que M. David Lavergnat a démissionné de sa charge de conseiller municipal. Elle le remercie encore pour son engagement au cours de ces trois années et espère qu'il sera possible de le revoir bientôt. Le Service des votations et des élections a communiqué à la commune l'arrêté du Conseil d'Etat et l'a informée qu'il était possible de procéder à la prestation de serment de M. Jérémie Annen, aucun recours n'ayant été déposé.

La Présidente prie l'assemblée de se lever. Elle donne lecture du texte du serment et demande à M. Annen de lever la main droite et de dire « Je le jure » ou « Je le promets » :

*« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »*

M. Annen prête serment en prononçant les mots : « Je le promets ».

Il est pris acte du serment et Mme Tomassi souhaite la bienvenue à M. Annen.

*Applaudissements de l'assemblée.*

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mai 2018**

La Présidente demande si ce procès-verbal fait l'objet de remarques : tel n'étant pas le cas, il est approuvé.

## **3. Communications du Bureau du Conseil municipal**

### **1) 10<sup>e</sup> anniversaire de l'EPI**

La Présidente annonce que les Etablissements publics pour l'intégration (EPI) organisent une fête le 26 juin prochain à l'occasion de leur 10<sup>ème</sup> anniversaire. Elle fait circuler le courrier pour les conseillers municipaux qui seraient intéressés.

## **4. Communications de la Mairie**

*Communications de M. Guy Lavorel, Maire :*

### **1) Bilan des zones 20 et 30 km/h et dossiers divers en matière de circulation et de stationnement dans la commune**

M. le Maire va beaucoup parler de circulation et faire un petit point de situation de tous les dossiers qui sont en suspens et sur lesquels l'Exécutif a travaillé ces derniers mois.

La Mairie a rencontré au début du mois M. Michel Savary, directeur du bureau Trafitec, avec lequel elle a fait le point sur les différents projets suivants :

- **Bilan des zones 20 et 30 km/h** : un projet de bilan des différents aménagements réalisés en 2016 nous a été remis par le bureau Trafitec ; celui-ci doit encore faire quelques vérifications et apporter quelques compléments à ce document, qui sera ensuite présenté à la commission d'urbanisme en septembre prochain.

- **Quartier des Crêts** : une étude pour la modération du trafic dans ce quartier est en cours depuis plusieurs années ; la commission d'urbanisme avait retenu une variante qui prévoyait l'instauration d'une zone de rencontre (20 km/h) avec différents aménagements et chicanes, mais les habitants du quartier étaient très partagés et opposés en particulier aux aménagements physiques qui étaient prévus. A la fin de l'année passée, l'association du quartier des Crêts a organisé une nouvelle consultation qui a abouti aux résultats suivants : sur 70 réponses, 51 personnes sont en faveur d'une zone 30 km/h et 16 en faveur d'une zone 20 km/h. Par ailleurs, la grande majorité des habitants a confirmé son opposition à des aménagements supplémentaires, à l'exception de marquages au sol.

Le bureau Trafitec va donc soumettre ce type de mesure à la DGT afin de s'assurer qu'elle peut être autorisée, puis la Mairie reprendra contact avec le comité de l'association du quartier des Crêts. Si une solution acceptée par tous est trouvée, le projet sera soumis à la commission d'urbanisme en automne.

- **Arrêts TPG au chemin Jacques-Ormond et à la route de Troinex** : suite aux demandes exprimées par certains membres du Conseil, l'Exécutif a demandé au bureau Trafitec d'étudier à nouveau la possibilité d'aménager un passage pour piétons à la hauteur de l'arrêt de bus « Saussac » au chemin Jacques-Ormond, et de sécuriser l'arrêt de bus « Rivolette » à la route de Troinex. En ce qui concerne ce dernier arrêt de bus, l'abri qui a été abîmé au début de l'année devrait, enfin, être réparé à la fin du mois.

- **Stationnement dans la commune** : le bureau Trafitec va faire une offre pour actualiser l'étude du stationnement réalisée en 2013 et pour déterminer en particulier si l'instauration de zones bleues avec macarons se justifie. L'étude devra également reprendre la question du stationnement au centre du village, qui est restée en suspens ces derniers mois.

- Enfin, suite à plusieurs demandes provenant d'habitants de la **route de Bossey**, une étude destinée à améliorer la sécurité et à réduire la vitesse des voitures sur le premier tronçon de cette route (depuis la route de Pierre-Grand) a été réalisée par Trafitec et sera soumise à la DGT, avant d'être présentée à la commission d'urbanisme.

M. Lavorel conclut en précisant que ces différents dossiers seront repris en commission d'urbanisme.

*Communications de Mme Béatrice Hirsch, Adjointe :*

## **2) Frontière.S**

Mme l'Adjointe relève que la manifestation Frontière.S s'est terminée le 2 juin par un spectacle « Danseurs d'alerte », sur le thème des cardons dans les champs, à Bardonnex (sous le hangar de Compesières), avec la participation des six communes. Ce spectacle a rencontré un très beau succès auquel le cadre champêtre de Compesières et la météo favorable ont contribué. L'exposition Frontière.S a permis une jolie dynamique entre les six communes (en l'occurrence, pour Troinex, une belle dynamique avec Collonges-sous-Salève). Mme Béatrice Hirsch tient à relever l'immense investissement du personnel de la mairie (et tout particulièrement de Mme Dominique Schupbach), des citoyennes et citoyens, du Conseil des Anciens qui a été très proactif tant à Collonges qu'en retour à Troinex, ainsi que la participation des écoles à l'exposition à Collonges et aux courts-métrages à Troinex.

## **3) Fête des 8P du 26 juin et Fête des promotions du 30 juin**

Mme Hirsch rappelle que la cérémonie des 8P aura lieu le mardi 26 juin à 18h30 et la fête des promotions scolaires le samedi 30 juin prochain, deux manifestations auxquelles les conseillères et conseillers sont invités.

La cérémonie des 8P débutera à 18h30 à la salle des fêtes avec une première partie officielle durant laquelle il y aura une production des enfants, les discours de la directrice et des autorités communales, la remise des dictionnaires et une démonstration de Hip-Hop ; la seconde partie sera « gustative » avec un cocktail dînatoire offert aux participants.

La Fête des promotions scolaires débutera à 15h00 avec le traditionnel cortège qui partira de l'école et auquel tous les membres du Conseil sont invités à participer et à défiler, avec la Mairie et la direction de l'école. Cette année, le thème de ce cortège sera : « le Ciel ». Ensuite à 16h, la cérémonie officielle aura lieu à la salle des fêtes, avec des prestations des élèves de l'école ; elle sera suivie d'un lâcher de ballons vers 17h00 et du repas dès 19h30.

Mme l'Adjointe termine en rappelant que les membres du Conseil qui participeront au repas doivent s'inscrire auprès de la mairie et elle espère qu'ils seront nombreux à cette belle fête communale.

### Communications de M. Marc Truan, adjoint :

## **4) Dernières estimations des recettes fiscales pour 2018 et 2019**

La Mairie a reçu dernièrement, du Département des finances, de nouvelles estimations fiscales (situation à fin avril 2018) et M. Truan en fait un résumé.

Ces prévisions sont rassurantes puisque par rapport aux recettes qui avaient été estimées au mois d'octobre 2017 pour l'élaboration du budget, une augmentation de presque 10% est prévue. En l'occurrence, l'estimation actuelle s'élève à CHF 6'014'000.-, soit une augmentation de CHF 549'000.- par rapport au montant budgété. Le Département ne donne pas de détails concernant cette hausse, mais une partie s'explique probablement par l'arrivée de nouveaux contribuables, qui n'étaient pas encore enregistrés à Troinex en octobre dernier.

## **5) Ecole de commandant de compagnie réussie par M. Michaël Bourgoïn**

Le lieutenant Michaël Bourgoïn a suivi l'école de commandant de compagnie et la Mairie a reçu la confirmation que les bons résultats qu'il a obtenus permettent à l'Inspectorat cantonal du feu de préavis favorablement sa nomination au grade de capitaine et commandant de la compagnie de sapeurs-pompiers volontaires de Troinex. La réussite de cet examen par M. Bourgoïn laisse donc augurer sereinement de l'avenir de la compagnie, sachant que M. Antoine Ribeiro, l'actuel commandant de la compagnie, fera valoir son droit à la retraite en 2020.

## **6) Sécurité dans la commune**

M. Truan a rencontré les APM et le représentant de la police de proximité du poste de Carouge le 8 mai dernier pour faire le point, comme environ tous les six mois. A cette occasion, différents chiffres statistiques ont été communiqués à la Mairie, en voici quelques-uns :

- 304 heures de travail ont été effectuées par les APM au cours desquelles 257 réquisitions et missions ont été enregistrées sur la main courante : il s'agit des appels d'habitants ou de la mairie, des réquisitions de la gendarmerie sur Troinex, des patrouilles préventives concernant la sécurité et les

incivilités, de la formation et des remplacements de patrouilleuses scolaires, de contrôles de la circulation et du stationnement, etc.

- 132 amendes d'ordres ont été notifiées (dont 95 seulement ont pu être encaissées, 5 ayant été annulées et 23 envoyées au service des contraventions). Les encaissements en 2017 se montent à CHF 5'210.-, dont 75% nous sont rétrocédés, pour un montant de CHF 3'907.50

A noter que M. Demierre, responsable des APM de Veyrier, va prendre une retraite méritée et qu'il sera remplacé dès le 1er juillet par un nouveau chef recruté à l'extérieur des équipes locales par le Conseil administratif de Veyrier.

Quant à la police de proximité, elle a communiqué les chiffres statistiques pour 2017 et le premier trimestre 2018. Il ressort que ces chiffres sont stables, avec une légère baisse. Concernant les cambriolages, la moyenne mensuelle sur Troinex était de 3,5 en 2016 (soit 42 cas), puis de 3 en 2017 (36 cas) et de 3 pour le premier trimestre 2018 (9 cas). A noter que le dernier trimestre 2017 ainsi que le mois de janvier 2018 ont été marqués par une tendance plus élevée (26 cas) mais que ceci est probablement rentré dans l'ordre suite à l'arrestation en France de 2 hommes ayant reconnu une soixantaine de cambriolages dans la région.

La moyenne des vols était de 4,41 par mois en 2016, puis 3,91 en 2017 et elle s'établit à 3 par mois pour le premier trimestre 2018.

Mme Bernardet souhaitant connaître le coût pour la commune de la collaboration avec les APM de Veyrier, M. Niederhauser indique que CHF 22'000.- sont budgétés chaque année. M. Truan ajoute que la Mairie souhaiterait augmenter le temps de cette collaboration et que les discussions sont en cours avec la commune de Veyrier.

Concernant la compagnie de sapeurs-pompiers volontaires, M. Odier relève que M. Truan a mentionné un changement de commandant en 2020. Il demande si d'autres choses sont envisagées avec la commune de Veyrier ?

M. Truan explique tout d'abord qu'un nouveau concept opérationnel pour les pompiers professionnels (soit le SIS) est en train de se mettre en place. Le canton, qui surveille l'activité de la sécurité feu, laquelle est de la responsabilité des communes, a constaté que le délai de 10 minutes pour intervenir en ville et de 15 minutes pour intervenir dans les zones rurales n'est respecté que dans 60% des cas, alors que l'objectif est de 80%. Il y a trois ans, un groupe de travail s'est formé pour voir comment remédier à cet état de fait. Un nouveau concept a été proposé, sur lequel les communes se sont prononcées au mois de juin l'année dernière. L'objectif est une amélioration de la professionnalisation du métier de pompier. Quatre, voire cinq casernes dans le canton seraient prêtes à intervenir jour et nuit, bien évidemment moyennant une augmentation significative des coûts. Il faut savoir qu'aujourd'hui, le SIS est géré par la ville de Genève. Or, dans la mesure où les communes vont devoir augmenter leur budget, elles veulent que le concept des pompiers professionnels soit intercommunal. La gouvernance ne sera donc plus de la compétence de la ville de Genève seule, mais en main de toutes les communes, via un groupement. M. Truan précise que l'on parle d'un concept 2030, ce qui laisse quelques années encore pour mettre tout cela en place.

Parallèlement, une refonte du concept des pompiers volontaires est en cours. Un groupe de travail au sein de l'ACG se penche actuellement sur la question. Il est composé de magistrats et de capitaines de pompiers volontaires. Une sectorisation géographique est envisagée, soit un regroupement des communes de Genève Sud (Bardonnex, Perly, Plan-les-Ouates, Troinex et Veyrier). Il existe déjà des regroupements entre différentes communes, comme par exemple Troinex qui travaille depuis des années avec Veyrier et ces deux communes vont vraisemblablement se rapprocher encore davantage.

Dans un autre domaine, Mme Latour remarque que la Mairie a communiqué au Conseil municipal le résultat de la vitesse des voitures, mais toujours pas le comptage des voitures qui est promis depuis un certain temps, notamment au chemin de Drize.

M. Niederhauser indique que cette information figure dans le bilan sur les zones 20 et 30 km/h qui a été évoqué par M. le Maire, bilan qui sera présenté à la commission d'urbanisme lorsqu'il sera prêt.

## 5. Projets de délibérations :

### 5.1 Délibération D159 : Approbation des comptes 2017 :

**a) de la Fondation intercommunale de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées**

**b) de l'Association de l'EMS « Résidence de Drize »**

La Présidente rappelle que lorsque la commission des finances a examiné les comptes de la commune au mois d'avril, les comptes de la fondation intercommunale et de l'association n'étaient pas encore finalisés. La commission a alors accepté qu'ils soient directement soumis au Conseil municipal lors de la séance du mois de juin.

La Présidente passe la parole à M. le Maire qui fait une présentation des comptes qui sont soumis au Conseil (voir annexe 1), puis elle ouvre la discussion.

Mme Latour observe que, selon M. le Maire, le prêt postposé ne pose pas de problème. Or, dans son rapport, la société fiduciaire Gestoal écrit : « Nous attirons votre attention sur le fait qu'aucune provision n'a été constituée sur le prêt postposé d'un million de francs accordé à l'Association de l'EMS Résidence de Drize, ceci quand bien même le débiteur présente un surendettement au 31 décembre 2017. » Mme Latour comprend cette phrase comme une mise en garde et elle souhaiterait des précisions.

M. Lavorel explique que cette somme a été prêtée par les communes. Il n'y a donc pas vraiment de risque. La fiduciaire fait son travail de réviseur en prévenant les communes, mais la dette diminue progressivement. M. Forestier, membre du bureau de l'EMS, se trouvant dans le public, M. le Maire lui demande s'il peut apporter des précisions.

M. Forestier rappelle que des frais considérables ont dû être engagés lors de l'ouverture de l'EMS puisqu'il a fallu recruter du personnel avant l'arrivée des résidents, comme c'est le cas pour tous les EMS. Cela a entraîné une perte d'exercice d'environ CHF 500'000.-. Puis s'est greffé à cela un problème de gestion, qui a initié le départ du directeur (entre autres raisons) et qui a augmenté un peu la perte. Si la fiduciaire fait aujourd'hui cette remarque, c'est plutôt pour informer que pour mettre en garde. La commune pourrait certes « perdre » cette avance, mais s'agissant d'un établissement intercommunal destiné à durer et dont les finances ont été assainies, c'est une question de confiance : le rapport avec un établissement public tenu par des communes n'est pas le même que s'il s'agissait d'un établissement privé. Il est vrai qu'au pied de la lettre, il y a un risque, mais pour les raisons évoquées, les choses devraient bien se passer et les risques réels sont minimes.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente donne lecture de la délibération suivante :

*Vu l'article 30, alinéa 1 lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;*

*vu l'article 20 des statuts de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement de personnes âgées;*

*vu le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2017 de la Fondation Intercommunale des Communes de Bardonnex, Carouge et Troinex, et de l'Association EMS « Résidence de Drize » et les rapports sur la vérification des comptes de la fiduciaire GESTOVAL ;*

*vu la séance du Conseil de Fondation du 23 avril 2018 au cours de laquelle les comptes de la Fondation Intercommunale des Communes de Bardonnex, Carouge et Troinex, et de l'Association EMS « Résidence de Drize » ont été approuvés à l'unanimité ;*

*sur proposition de la Mairie,*

**le Conseil municipal de Troinex  
décide**

#### **a) Fondation Intercommunale de Bardonnex, Carouge et Troinex**

1. *D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2017 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex avec un montant de CHF 1'490'666.00 de charges et de CHF 1'493'145.85 de revenus, le bénéfice de l'exercice s'élevant à CHF 2'479.85.*
2. *D'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 2'479.85.*

3. D'approuver le bilan au 31 décembre 2017 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 23'826'945.42.

**b) Association EMS « Résidence de Drize »**

4. D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2017 de l'Association EMS « Résidence de Drize » avec un montant de CHF 9'167'171.26 de charges et de CHF 9'231'556.55 de revenus, le bénéfice de l'exercice s'élevant à CHF 64'385.29.

5. D'approuver l'augmentation du capital nette de CHF 64'385.29.

6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2017 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 1'789'492.02.

Mise au vote, **cette délibération D159 est approuvée à l'unanimité.** .

Mme Schneider-Bidaux relève que régulièrement, le Conseil municipal doit approuver les comptes de la fondation et de l'association de l'EMS après avoir approuvé les comptes de la commune. Sachant que l'EMS appartient à trois communes qui sont tenues d'approuver leurs comptes à une certaine date, serait-il possible de demander à la direction de l'EMS de présenter les comptes plus tôt, afin que les commissions des finances des communes concernées puissent en discuter en même temps que leurs propres comptes ?

M. le Maire demandera à la direction de l'EMS d'essayer de donner suite à cette demande.

**5.2 Délibération D160 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 54'000.- destiné à financer l'étude de variantes et d'une image directrice concernant le projet de logements sur les terrains de la paroisse catholique et de la commune au centre du village**

La Présidente passe la parole à Mme Schneider-Bidaux pour la lecture du rapport de la commission d'urbanisme du 4 juin 2018 (voir annexe 2). Elle ouvre ensuite la discussion.

M. le Maire apporte une précision concernant ce projet dont les autorités communales parlent régulièrement. Si la commune décide d'aller de l'avant, c'est pour pouvoir maîtriser l'urbanisation de ce secteur et ne pas la laisser en main des promoteurs. Il faut savoir que le développement de cette parcelle n'est pas une décision de la commune, mais bien une volonté de la paroisse catholique. La commune a un devoir moral par rapport au terrain de football et M. le Maire reconnaît volontiers qu'il faudra trouver des solutions. Mais il est important de souligner qu'elle préfère prendre en main cette urbanisation pour la maîtriser, plutôt que de laisser le développement à des promoteurs qui pourraient vouloir la densifier au maximum, et que c'est la volonté de la paroisse catholique de construire cette parcelle.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente donne lecture de la délibération suivante :

*Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e), 31 et 33 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*vu l'étude du centre du village en cours qui prévoit la construction de bâtiments de logements sur les terrains de la paroisse catholique et de la commune,*

*vu l'offre de prestations de l'agence LMLV Architectes-urbanistes à Carouge,*

*vu le rapport de la commission d'urbanisme du 4 juin 2018,*

*sur proposition de la Mairie,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**décide**

1. D'approuver la réalisation, par l'agence LMLV Architectes-urbanistes, d'une étude de variantes et d'une image directrice concernant le projet de logements au centre du village.
2. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 54'000.- destiné à financer le coût de cette étude. Cette somme sera prélevée sur un des comptes de liquidités de la Commune de Troinex.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la Commune de Troinex, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.

- 4. D'amortir la dépense nette prévue de CHF 54'000.- au moyen de 5 annuités, dès la fin de l'étude, estimée à 2019.*

La Présidente procède au vote : **la délibération D160 est approuvée à l'unanimité.**

### **5.3. Délibération D161 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 77'000.- destiné à financer l'achat d'un tracteur-tondeuse pour le service de la voirie et des espaces verts**

La Présidente passe la parole à M. Bourqui pour la lecture de la première partie du rapport de la commission des travaux publics et bâtiments (voir annexe 3). Elle ouvre ensuite la discussion.

M. le Maire signale que la commune a obtenu une remise supplémentaire de CHF 1'000.- pour la reprise de l'ancien tracteur.

La Présidente demande si le montant de la délibération reste à CHF 77'000.-. M. Niederhauser répond que si le Conseil municipal le souhaite, celui-ci peut effectivement être ramené à CHF 76'000.-.

La Présidente constate que le Conseil municipal accepte d'amender la délibération, en faisant passer le montant de CHF 77'000.- à CHF 76'000.-.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente donne lecture de la délibération suivante :

*Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e), 31 et 33 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*vu l'état de vétusté avancé du tracteur-tondeuse utilisé actuellement par le service de la voirie et des espaces verts,*

*vu l'appel d'offres organisé par la Centrale d'achat de l'Etat de Genève et l'offre retenue pour un tracteur de marque John Deere,*

*vu le rapport de la commission « travaux et bâtiments » du 6 juin 2018,*

*sur proposition de la Mairie,*

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

##### **décide**

- 1. D'approuver l'achat d'un tracteur-tondeuse, modèle John Deere 3045R, et des accessoires nécessaires répondant aux besoins du service communal de la voirie et des espaces verts.*
- 2. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 76'000.- destiné à financer le coût de cette acquisition. Cette somme sera prélevée sur un des comptes de liquidités de la Commune de Troinex.*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la Commune de Troinex, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.*
- 4. D'amortir la dépense nette prévue de CHF 76'000.- au moyen de 8 annuités, dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2019.*

Au vote, **la délibération D161 est approuvée à l'unanimité.**

### **5.4 Délibération D162 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 145'000.- destiné à financer les travaux de réaménagement d'une partie de la zone sportive**

La Présidente passe la parole à M Bourqui pour la lecture de la deuxième partie du rapport de la commission des travaux publics et bâtiments du 6 juin 2018 (voir annexe 3 également). Elle ouvre ensuite la discussion.

A propos du rapport, Mme Bernardet rappelle que le revêtement de l'Agorespace a été refait il y a quelques années. Il s'agit cette fois de la réfection de l'entourage de l'Agorespace

M. le Maire confirme qu'une imprécision s'est glissée dans le rapport. C'est bien l'entourage de l'Agorespace qui sera refait, au niveau des barrières, et non pas le sol.

Une question de M. Duquesne porte sur la planification des travaux : des dates ont-elles déjà été arrêtées ?

M. Niederhauser répond que l'idée était de réaliser une grande partie des travaux durant l'été. Cela dépend néanmoins de la fourniture de certains éléments. Les engins pour les aînés et les plus jeunes arriveront peut-être un peu plus tard.

M. Duquesne souhaite savoir dans quelle mesure les travaux pourraient avoir un impact sur la tenue du tournoi de l'Agorespace qui est fixé au 22 septembre 2018.

M. Niederhauser indique que la commune s'arrangera pour qu'il n'y ait aucun impact important sur la tenue de ce tournoi. Les travaux ne doivent pas remettre en question l'organisation de celui-ci.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente donne lecture de la délibération suivante :

*Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e), 31 et 33 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*vu le projet de réaménagement de la zone sportive (déplacement du parc de jeux d'enfants, aménagement d'une place de pique-nique, aménagement d'installations de street-workout et de fitness-outdoor, installation d'un filet de protection et réfection de l'Agorespace), présenté à la commission « travaux et bâtiments »,*

*vu le coût de ces aménagements estimé à CHF 145'000.- TTC,*

*vu le rapport de la commission « travaux et bâtiments » du 6 juin 2018,*

*sur proposition de la Mairie,*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **décide**

- 1. D'approuver les travaux de réaménagement de la zone sportive, selon le projet présenté à la commission « travaux et bâtiments » le 6 juin 2018.*
- 2. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 145'000.- destiné à financer le coût de ces travaux. Cette somme sera prélevée sur un des comptes de liquidités de la Commune de Troinex.*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la Commune de Troinex, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.*
- 4. D'amortir la dépense nette prévue de CHF 145'000.- au moyen de 10 annuités, dès la fin de tous les travaux et la première année d'utilisation des nouveaux aménagements, estimée à 2019.*

La Présidente procède au vote : **la délibération D162 est approuvée à l'unanimité.**

### **5.5 Délibération D163 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 56'500.- destiné à financer les travaux de remplacement des fenêtres du bâtiment Grand-Cour 2 (patrimoine financier)**

La Présidente passe la parole à M. le Maire pour la présentation de la délibération (voir annexe 4).

M. le Maire rappelle que lorsque la commune a voulu rénover ces bâtiments, la CMNS n'a pas autorisé le changement des vitres des appartements, en raison de la modification d'affectation de ces immeubles et de leur valeur architecturale. Cela a posé de nombreux problèmes aux locataires puisque la condensation et les points de rosée ne se faisaient pas au bon endroit et des zones de pourriture s'installaient. La commune a ensuite essayé, notamment d'isoler, avant d'arriver à la conclusion qu'il fallait changer ces fenêtres qui sont en simple vitrage. Elle a donc réitéré sa demande, que la CMNS a finalement acceptée. Les fenêtres seront refaites à l'identiques en double vitrage. Plusieurs offres ont été demandées. Le sujet aurait pu repasser en commission mais comme ce problème date de tellement longtemps (sept ou huit ans), il faudrait pouvoir y remédier rapidement, maintenant qu'une solution a enfin été trouvée. Cela dit, M. le Maire n'est pas opposé à ce que le Conseil municipal renvoie la délibération en commission s'il ne veut pas la voter sur le siège.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme Schneider-Bidaux allait demander pourquoi cette délibération est présentée aujourd'hui, mais M. le Maire a déjà apporté une réponse. Il a donc fallu sept ou huit ans pour arriver à une solution.

Néanmoins, Mme Schneider-Bidaux souhaite que, par principe, toute demande d'engagement d'argent soit à l'avenir soumise à la commission des finances si la délibération ne passe pas devant une autre commission.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente donne lecture de la délibération suivante :

*Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, vu l'estimatif du coût des travaux de CHF 56'500.- établi par l'entreprise Hiltbold, sur proposition de la Mairie,*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **décide**

- 1. D'approuver les travaux de remplacement des fenêtres du bâtiment au chemin de la Grand-Cour 2.*
- 2. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 56'500.- destiné à financer le coût de ces travaux.*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue en diminution du compte de financement spécial de l'immeuble Grand-Cour 2 au passif du bilan de la Commune de Troinex, sous la rubrique 2900 (compte 9630.29005).*

La Présidente procède au vote : **la délibération D163 est approuvée à l'unanimité.**

#### **6. Propositions individuelles et questions**

Il n'y a aucune proposition individuelle, ni aucune question.

La Présidente prononce le huis-clos pour le dernier point de l'ordre du jour.

#### **7. Huis-clos : demande de naturalisation**

Une demande de naturalisation est présentée par M. le Maire et soumise au Conseil municipal, qui la préavise favorablement.

La séance est levée à 20h30.

La Présidente :

Le secrétaire :

Mme Christine Tomassi

M. Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :

Annexe 1

**RESUME DE LA SITUATION FINANCIERE DE L'EMS DE DRIZE**

**1) FONDATION INTERCOMMUNALE**

Les comptes de la Fondation Intercommunale, approuvés à l'unanimité par son Conseil, clôturent l'exercice 2017 avec un profit de CHF 2'480.- après une dotation de CHF 100'000 au fonds de réserve pour gros travaux (2016 : *bénéfice de CHF 3'605.- après dotation de CHF 120'000 au fonds de réserve pour gros travaux*).

Pour rappel, la fondation est propriétaire du bâtiment et ses revenus sont essentiellement constitués du loyer versé par l'association de l'EMS de Drize. Les charges, quant à elles, sont constituées principalement de l'amortissement des immobilisations, des intérêts sur les emprunts bancaires, de la dotation au fonds de réserve des gros travaux, des frais d'entretien du bâtiment, ainsi que des jetons de présences. Ces derniers sont en légère hausse en 2017 suite aux différents entretiens qui ont été nécessaires en vue de recruter un nouveau directeur.

Par ailleurs, le prêt de CHF 1 million accordé à l'Association, bien que postposé, ne fait l'objet d'aucune provision, car le surendettement de l'Association diminue chaque année et à terme, la postposition de créance pourra être annulée.

**2) ASSOCIATION DE L'EMS DE DRIZE**

Les comptes de L'Association EMS de Drize, approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale, clôturent l'exercice 2017 avec un profit de CHF 64'385 (2016 : CHF 339'012), ce qui permet de ramener le surendettement à CHF 426'810 contre CHF 491'195 à fin 2016.

L'année 2017 a été mouvementée avec le départ de l'ancien directeur en février et cela a de plus généré une hausse des charges salariales, due à l'intervention d'un directeur intérimaire pendant quelques mois et aux coûts de recrutement du nouveau directeur.

Les pensions des résidents sont, par ailleurs, en très légère hausse avec un taux d'occupation de 99.68%, contre 99.55 en 2016.

Annexe 2

## **Rapport de la commission d'urbanisme du 4 juin 2018**

La commission d'urbanisme s'est réunie le 4 juin dans le but entre autre de continuer la discussion concernant l'étude du centre du village, et dans un deuxième temps pour examiner l'offre de prestations de l'agence LMLV Architectes Urbanistes pour l'étude de variantes et la présentation d'une image directrice concernant les logements à construire sur les terrains de la paroisse catholique et de la commune au centre du village

Lors de la discussion générale un commissaire fait la proposition de compenser le terrain libre et accessible à tous depuis plus de 70 ans du champ du curé par un autre terrain appartenant à la commune et proche des habitations. Ceci pour permettre aux habitants d'avoir des espaces de détente et libres de toute construction. En effet, Il est important pour nos communiens de pouvoir avoir accès à ces espaces, alors que l'urbanisation de la commune s'accélère. Nous ne maîtrisons pas le terrain privé et il est de notre devoir de répondre aux besoins de nos habitants qui n'ont pas tous le privilège d'avoir un jardin.

Le terrain acquis par la commune au bord de la Drize fait partie de ces terrains publics. Ce terrain libre se trouvant au centre du village sera plus proche des habitants.

La Mairie trouve cette idée intéressante et va voir les possibilités de concrétiser cela en même temps que les constructions au centre du village se concrétiseront.

### **Offre de prestations de l'image directrice concernant les logements à construire sur le terrain de la paroisse catholique et de la commune au centre du village**

La Mairie a trouvé judicieux de demander au bureau LMLV une offre de prestations pour étudier plus en détail le projet de construction. M. Malnati connaît en effet bien ce dossier puisqu'il a travaillé pour la paroisse catholique.

Les buts de ce mandat, qui sont présentés en détail dans l'offre du bureau LMLV, seront d'étudier différentes variantes d'implantations des futurs bâtiments, en concertation avec la Mairie et la commission d'urbanisme, et de proposer une image directrice de ce secteur. La Mairie rappelle que des discussions sont en cours avec la paroisse catholique pour l'octroi d'un droit de superficie à la commune. Ce sera la Mairie qui sera donc maître d'œuvre de ce projet.

Le montant des honoraires s'élève à CHF 49'400.- HT, soit un peu plus de CHF 53'200.- TTC.

Un commissaire relève que s'il est opposé à des constructions sur la parcelle 10195 (terrain devant la Chaumière), il est par contre d'accord que celle-ci fasse partie du périmètre d'étude ; il propose par ailleurs d'ajouter à ce périmètre la parcelle de la Chaumière (no 10187), dont une partie (côté parc de jeux) pourrait être utile dans les réflexions qui seront menées. Par ailleurs l'intégration de la parcelle 10187 offrira plus de possibilités au mandataire, pour le transfert de droits à bâtir par exemple.

La Mairie se dit tout à fait ouverte à cette proposition qui sera communiquée à l'architecte.

### **Vote de la commission :**

**Mise au vote, l'offre du bureau LMLV et le vote du crédit d'étude nécessaire sont acceptés à l'unanimité.**

Je vous propose de suivre la commission d'urbanisme et son vote unanime.

## **Rapport de la Commission Travaux publics et bâtiments du 6 juin 2018**

---

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,  
Cher(e)s collègues,

La Commission Travaux publics et bâtiments s'est réunie mercredi 6 juin afin notamment d'étudier deux projets qui font l'objet du présent rapport.

### **1. Achat d'un tracteur-tondeuse pour le service de la voirie et des espaces verts**

Le tracteur utilisé actuellement par la voirie célèbre seize années de bons et loyaux services. Toutefois, le poids des ans se faisant sentir, il convient de le remplacer par un véhicule plus fiable et adapté aux besoins actuels. En effet, le volume de travail a sensiblement augmenté depuis 2002, en termes de surfaces de tonte notamment.

Dans cette optique, la commune a participé à un appel d'offres lancé par la Centrale d'achat de l'Etat. Elle bénéficie ainsi d'un rabais conséquent obtenu grâce à une commande groupée.

Sur la base de quatre offres reçues, le choix s'est porté sur un véhicule de la marque John Deere répondant parfaitement aux besoins de notre service voirie et espaces verts.

Il est équipé d'une lame à neige et d'un épandeur à plateau pour un montant de CHF 60'958.-, incluant une remise de 9'922.-.

A cela s'ajoutent, à la demande spécifique de Troinex, une tondeuse centrale et un bac de ramassage pour un montant de 16'000.-, tenant compte d'un rabais obtenu contre la reprise du tracteur actuel.

Au total, le coût d'achat s'élève à CHF 77'000.-.

Après en avoir débattu, la commission a accepté cet investissement à l'unanimité, tout en demandant de négocier à la hausse le prix de reprise du tracteur actuel. Elle vous invite à accepter le crédit d'engagement qui vous est soumis.

### **2. Projet de réaménagement de la zone sportive**

La Commission s'est également penchée en date du 6 juin sur un projet de réaménagement de la zone sportive de Troinex.

Ce projet répond aux besoins de rénovation évoqués à plusieurs reprises tout en repensant la configuration des lieux et en proposant de nouvelles installations. Dans les grandes lignes, il comprend les éléments suivants :

- Déplacement de la zone de jeux d'enfants sur l'actuel terrain de volley-ball et installation de trois nouveaux jeux (balançoire, toboggan, jeu à ressort).  
Selon l'avis de spécialistes, le déplacement des jeux actuellement en place est un mauvais calcul compte tenu de leur état. Le coût de ce poste est estimé à CHF 35'000.-, incluant la pose d'un revêtement adéquat
- Installation de bancs et de tables sur l'espace actuellement occupé par les jeux d'enfants pour un coût estimé à CHF 5'000.-
- Installation d'un filet de protection (pare-ballons) entre l'Agorespace et le futur espace pique-nique  
Coût estimé : CHF 8'500.-

- Installation de six engins de fitness outdoor tous publics dans l'angle de la parcelle (dans la continuité du terrain actuel de volley-ball.  
Ce type d'installation rencontre un franc succès dans plusieurs parcs en Ville de Genève et dans d'autres communes. Le *fitness outdoor* est une pratique sportive douce qui s'adresse à tous mais se révèle prisée des seniors. Par ailleurs, en favorisant une activité de plein air et de groupe, il revêt une dimension sociale.  
Coût estimé : CHF 20'500.-
- Aménagement d'une installation de street-workout ciblant un public plus jeune, en parallèle de l'Agorespace. Le street-workout est une pratique sportive qui conjugue gymnastique et musculation. Il fait autant appel à la force qu'à la souplesse ou l'équilibre pour parvenir à enchaîner une série de figures.  
Coût estimé : CHF 56'000.-, incluant la pose d'un revêtement adéquat
- Réfection du revêtement de l'Agorespace, devenu nécessaire dans la mesure où il a environ vingt ans.  
Coût estimé : 20'000.-

De l'avis des commissaires, ce projet se révèle cohérent en répondant aux besoins immédiats de la zone sportive. Par ailleurs, il crée de la mixité en proposant des installations à toutes les catégories d'âges.

Il prend en compte l'évolution future du périmètre. Sa mise en œuvre anticipe la réalisation du projet de crèche et de restaurant - dont l'agenda n'est pas encore défini. Si certains éléments pourraient être déplacés d'ici cinq ans voire davantage, cette perspective ne remet pas en cause le projet.

Enfin, il est aussi question d'un projet citoyen qui intègre diverses demandes émanant de Troinésiens et qui peut compter sur le soutien du Groupe de travail jeunes-ainés.

La Commission a voté à l'unanimité moins une abstention ce projet et vous invite à accepter le crédit d'engagement de CHF 145'000.- qui vous est soumis.

Sébastien Bourqui

Troinex, le 12 juin 2018

Annexe 4

PROJET DE DELIBERATION D163 :  
**CREDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 56'500.- DESTINE A FINANCER LE  
REEMPLACEMENT DES FENETRES DU BÂTIMENT DU CHEMIN DE LA  
GRAND-COUR 2**

**Exposé des motifs**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Depuis plusieurs années, les locataires du bâtiment Grand-Cour 2 (ancienne mairie) se plaignent de problèmes de condensation et de mauvaise isolation des fenêtres (simples vitrages) dans leurs appartements.

Après plusieurs mois d'étude afin de tenir compte de la particularité des lieux (le bâtiment Grand-Cour 2 est classé et le site de la Grand-Cour se situe en zone protégée), une solution a été trouvée avec des entreprises spécialisées dans le domaine des fenêtres et l'accord du service des monuments et sites (SMS) a été obtenu ; comme vous le constaterez dans le préavis ci-dessous, ce service demande que les fenêtres soient conservées et que les vitrages existants soient remplacés par des verres isolants.

La même démarche a été faite pour le bâtiment Grand-Cour 1, où un défaut d'isolation des fenêtres est également constaté depuis quelques années.

Ces travaux d'amélioration thermique des bâtiments auraient dû être réalisés en 2017 et les budgets à cet effet avaient été prévus ; cependant, compte tenu de la spécificité du travail, la régie Bersier qui gère ce dossier a eu de la peine à obtenir plusieurs offres ; par ailleurs, le coût pour le remplacement des vitrages du bâtiment Grand-Cour 2 est plus élevé que prévu.

Des offres ont été demandées à 4 entreprises ; une proposition ne répondait pas au cahier des charges et après examen des 3 autres devis, la Mairie a retenu l'offre de l'entreprise Hiltbold à Carouge, qui fabrique elle-même les parties des fenêtres à remplacer et qui ne fait appel à aucun sous-traitant. Son offre s'élève à :

CHF 21'200.- TTC pour le bâtiment Grand-Cour 1  
CHF 56'500.- TTC pour le bâtiment Grand-Cour 2

Le budget prévu en 2017 pour le bâtiment Grand-Cour 1 étant suffisant, nous avons provisionné ce montant au moment du bouclage des comptes et il n'est donc pas nécessaire de voter un crédit pour ces travaux.

Par contre, le montant prévu en 2017 pour le bâtiment Grand-Cour 2 (env. 20'000.-) étant nettement insuffisant, nous vous proposons de ne pas utiliser le montant provisionné et, pour une question de clarté comptable, de voter un crédit d'engagement pour la totalité du coût, soit CHF 56'500.-.

En cas d'entrée en matière du Conseil sur cette demande de crédit et de vote la délibération, les travaux seront effectués dans le courant de l'été ou au début de l'automne 2018 au plus tard.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires que vous pourriez désirer.

La Mairie